

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1304

présenté par
M. Bothorel, rapporteur

ARTICLE 8

I. – À l'alinéa 17, après le mot :

« surfaces »,

supprimer le mot :

« artificialisées ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« de procédés »

les mots :

« d'installations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la référence à une notion difficile à préciser en droit et potentiellement très large.

Il procède par ailleurs à une correction textuelle.